Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20261012-2026_08_05-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2026-08-05

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 12 octobre 2026 à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LE CREN, Maire.
Date de convocation 7 octobre 2026

Présents : MMES Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Stéphanie KERMARREC ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Sophie PERSONNE ;
M. Christophe COMBEAU ; Michel DEBEIR ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND ; Romain PERRON ; PERCEOIS Gaëtan, DENHEZ Adrien,
Absents ayant donnés pouvoir : Mme Isabelle THÉON donne pouvoir Mme Monique LE CREN
Absent non excusé : Mme Catherine COLLIN

Le quorum est atteint. Ouverture de la séance à :20h11

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

FINANCE – DEMANDE DE SUBVENTION FOND VERT

Vu la circulaire du 1er avril 2026 relative aux règles d'emploi en 2026 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) ;
Vu le cahier d'accompagnement 2026 du Fonds vert relatif à la mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » ;

Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation de l'école publique « Ar Milad » visant notamment à améliorer la performance énergétique du bâtiment et à réduire ses consommations d'énergie ;

Considérant que ces travaux contribuent également à l'amélioration du confort thermique des élèves, des enseignants et des personnels, notamment en période de fortes chaleurs ;
Considérant que les établissements scolaires constituent une priorité du Fonds vert au titre de la rénovation énergétique et de l'adaptation au changement climatique des bâtiments publics locaux ;
Considérant que le projet est susceptible de bénéficier d'un soutien financier de l'État au titre du Fonds vert, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et de l'instruction du dossier par les services de l'État ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20261012-2026_08_05-DE

Il est proposé de solliciter auprès de l'État une subvention au titre du Fonds vert – mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école ar Milad, à hauteur de 1 217 515€ HT.

Subvention demandée	Montant
Fond vert	470 000€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ACCEPTER d'effectuer une demande de subvention auprès du fond vert

Pour extrait certifié conforme,
Le 06 août 2026
Le Maire,
Monique LE CREN